

DÉLIBÉRATION

N° CS-2018-04

OBJET: Tarifs du service d'assainissement collectif pour les usagers de la Commune de Dému

Nombre de membres en exercice : 26
 Nombre de membres présents lors de la délibération : 21
 Nombre de membres ayant donné procuration : 3
 Date de convocation : 03/04/2018
 Date d'affichage : 03/04/2018
 Votes contre: 0
 Votes pour : 24
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le douze avril,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Marguestau sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance : **Monsieur LAGOUANELLE Jean-Noël**

Membres présents : LABROUCHE Jean-Bernard, VETTOR Claude (a reçu procuration de DUPOUY Christian), BOULIN Jean-Marc, BOULET Marlène, DUCOS France (a reçu procuration de BORDES Daniel), TARBES Marc, BUSQUET Alain, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MARRAST Christian, LAGOUANELLE Jean-Noël, NEGRI Jean-Pierre, SAUQUES Philippe (a reçu procuration de DAYMAN Michel), TROTTA Pascal, DUFFAU Jean-Claude, PASSARIEU Marie-Ange, BARBE Alain, REMAZEILLES Guy, LUFLADE Gérard, FRENOT Thierry.

Membres absents et excusés : DUPOUY Christian (a donné procuration à VETTOR Claude), AUGRÉ Jean-Michel, DULHOSTE Christian, DAYMAN Michel (a donné procuration à SAUQUES Philippe), BORDES Daniel (a donné procuration à DUCOS France).

Dans l'attente d'une étude approfondie, Madame la Présidente propose d'appliquer à compter du 01/01/2018, les tarifs qui étaient vigueurs sur la commune de Panjas avant la date du transfert, comme cela avait été décidé pour les communes de Campagne d'Armagnac, Cazaubon, Dému, Estang, Le Houga, et Lias d'Armagnac au moment de leur adhésion. Ainsi la nouvelle grille tarifaire proposée à compter du 01/01/2018 pour le service d'assainissement collectif du S.E.T.A. est la suivante :

Au 01/01/2018	Abonnement annuel (en € HT/an)	Consommation (en € HT/m ³)
Campagne d'Armagnac	80.00	0.20
Cazaubon	16.00	1.00
Dému	58.00	1.50
Estang	56.00	0.80
Le Houga	21.90	0.77
Lias d'Armagnac	100.00	1.35
Panjas	120.00	1.50

Où l'exposé de Madame la Présidente, le Comité Syndical approuve la proposition ainsi formulée.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,
 France DUCOS

